

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022
Rapporteur :
Monsieur Gilbert GRAMOULLE**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement
Association 'Douar Nevez'**

En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec l'association « DOUAR NEVEZ », pour la réalisation de 165 bio-filtres à eau, destiné à permettre un accès à l'eau potable à 1 500 habitants dans le secteur du Carrefour des Pères au nord d'Haïti. Montant 11 000 €.

Depuis la fin des années 2000, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à accompagner des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (DSP) eau et assainissement.

L'association « Douar Nevez », dont QBO accompagne les projets depuis 2010, vient d'adresser un nouveau projet de création de 165 bio-filtres à eau, visant à rendre potable via l'action de bio-organismes l'eau tirée des puits, des sources locales ou des pompes, dans un secteur toujours très soumis au risque de choléra. Ce nouveau projet impactera 165 familles, soit environ 1 500 personnes, et fait suite à plusieurs projets similaires de Douar Nevez dans le même département du Nord d'Haïti, qui au fil des ans ont assuré l'accès à l'eau potable pour 3 300 familles, soit plus de 27 500 personnes.

En sus des puits, des formations sont dispensées aux habitants pour les rendre autonomes dans l'entretien des bio-filtres, et en matière d'hygiène liée à l'usage de l'eau.

Le budget total du projet s'élève à 22 471 €. La demande de participation pour le projet, faite auprès de Quimper Bretagne Occidentale est de 11 000 €. En l'absence d'autres cofinanceurs, le reste à charge est supporté par l'association.

La convention reprend les étapes du projet, ainsi que les engagements des différentes parties.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention pour la réalisation du projet de création de 165 bio-filtres à eau avec l'association « Douar Nevez ».